PV/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Chalus, convoqué le 07 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LIGNIERE Frédéric, maire.

Présents : M. BEAUNE Patrice, Mme BESSON Estelle, Mme BOUGUENNEC Annie, M. LIGNIERE Frédéric, M. MARQUES DE SOUSA FREITAS Sabino, M. OLLE Alain, M. TARDIVEL Ghislain, M. THIALLIER Gérard, M. VACHER Jean-Pierre et M. VERNEYRE Richard.

Absents/ Excusés : Mme ISRAEL Françoise (procuration donnée à M. LIGNIERE Frédéric)

Secrétaire de séance : Mme. BESSON Estelle

ORDRE DU JOUR

- Compte administratif 2021
- Compte de gestion 2021
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition
- Budget primitif 2022
- Motion déchèterie Brassac les Mines
- Questions et informations diverses

Approbation du compte - rendu de la réunion du 4 mars 2022

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 mars n'amenant pas de remarques particulières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte rendu précèdent

1. Compte administratif 2021

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021 (état réel des recettes et des dépenses constatés de la commune) et la sortie de la salle de Mr le Maire, **le conseil municipal vote à l'unanimité :**

- Section de fonctionnement : 114 646.57 € en recettes et 104 639.40 € en dépenses soit un excédent de 10 007.17 € pour un résultat de clôture de **40 471.70 €.**
- Section d'investissements : 21 137.44 € en recettes et 4 410.79 € en dépenses soit un excédent de 16 726.65 € pour un résultat de clôture de **53 394.82 €.**

2. Approbation Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Claudine BARDIN-FLOIRAS, receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

3. Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice,

Constatant :

- L'excédent d'investissement pour la somme de 53 394.82 €
- L'excédent de fonctionnement pour la somme de 40 471.70 €

Le Conseil Municipal décide :

- L'affectation de **53 394.82 €** au compte 001 en recettes d'investissement
- L'affectation de **40 471.70 €** au compte 002 en recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2021.

4. Taux d'impositions année 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour 2022 de ne pas augmenter les taxes et de reconduire les taux en vigueur :

- Taxe Foncière (Bâti) : 32.52 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 57.32 %

Les taux moyens communaux au niveau départemental sont pour la TFB 43.19 % et pour la TFNB 82.50 %

5. Budget primitif 2022

Monsieur le Maire rappelle que le budget est un acte de prévisions des recettes et des dépenses de la commune sur une année. Il se doit d'être le plus sincère possible. C'est aussi un acte d'autorisations car c'est l'acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le budget primitif de la commune pour l'année 2022 s'équilibre en recettes / dépenses comme suit :

- Section fonctionnement : 150 000.03 €
- Section investissements : 115 858.73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022.

Le budget 2021 peut être consulté sur demande au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouvertures.

6. Motion déchèterie Brassac les Mines

Mr le Maire lit une motion reçue du Sictom Issoire-Brioude informant une recrudescence d'actes de vandalisme, d'incivilités et de menaces entrainant de graves dysfonctionnements sur la déchèterie de Brassac les Mines et demandant le soutien des autorités compétentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient cette motion.

7. Questions / Informations diverses

- Une consultante des porteurs du projet de méthaniseur doit venir à Chalus. Il ne sera pas oublié de lui rappeler qu'une réunion d'informations publique doit être tenue pour présenter cet éventuel projet aux habitants du village.

- Le mobilier du terrain de boules est arrivé (bancs, tables pique-niques, corbeille à déchets). Reste à prévoir le montage et l'installation. La table de tennis de table est en commande mais les délais sont un peu plus longs. Une table de pique-nique sera également installée vers le terrain de foot.

- La gendarmerie a contacté la mairie concernant un éventuel accueil de familles d'ukrainiens. Les gîtes sont mis à disposition si besoin.

- Suite à dysfonctionnement de la station d'épuration rue Sainte Madeleine, Mr Godart (Agglo Pays d'Issoire) nous a informé du changement du lit de filtration.

Séance levée à 21h55

MAIRIE DE CHALUS (63)